audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU DOUBS

Association Loi 1901
Siège social : 8 rue des Vieilles Perrières
25000 BESANÇON

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles
SAS au capital de 50 000 €
RCS Nanterre B 333 812 345

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU DOUBS

Association Loi 1901
Siège social : 8 rue des Vieilles Perrières
25000 BESANÇON

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Doubs relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 338 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 372 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 307 sur 380 lors de l'exercice précédent) ;
- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que 11 sur les 372 coopératives scolaires et foyers coopératifs ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;

- A l'actif du bilan agrégé figure, pour une somme de 286,39 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 14 comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan figure, pour une somme de 4 339,26 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 18 comptes rendus financiers ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes"*. Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécificiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 13 janvier 2021

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU DOUBS

ACTIF	31.08.2020 Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	542	542			Fonds propres (avant affectation)	47 165	41 811
Terrains					Report à nouveau	856 933	749 766
Constructions					Résultat de l'association	165 093	47 995
Installations et matériels d'activités	1 441	1 441			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	2 393	2 393			Total	**1 069 191**	**839 572**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15		Provisions pour charges	4 115	3 580
Total	**4 391**	**4 376**	**15**		Total	**4 115**	**3 580**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 387		1 387	1 338	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		500
Coopératives et usagers divers	472		472	289	Fournisseurs	3 960	4 010
Comptes courants OCCE	2 581		2 581	1 295	Dettes fiscales et sociales	4 039	3 438
Autres créances (dont erreurs débitrices)	286		286	2 236	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	1 098 538		1 098 538	850 837	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	23 019	5 966
Charges constatées d'avance	1 045		1 045	1 073	Produits constatés d'avance		
Total	**1 104 309**		**1 104 309**	**857 067**	Total	**31 018**	**13 914**
TOTAL	**1 108 700**	**4 376**	**1 104 324**	**857 067**	**TOTAL**	**1 104 324**	**857 067**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU DOUBS

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	418 192	438 849
Ventes de produits	510 878	789 316
Prestations de service et animations	267 224	348 060
Subventions d'exploitation	500 298	583 423
Dons et Mécénat		
Contributions financières	13 220	12 918
Autres produits	49 777	95 910
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	**1 759 588**	**2 268 476**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	359 596	527 736
Variation des stocks de fournitures à céder	-49	-676
Autres achats et charges externes	936 863	1 494 002
Aides financières	80 047	23 561
Impôts et taxes	542	588
Salaires	12 398	12 056
Charges sociales	3 593	3 492
Cotisations reversées	33 544	29 321
Autres charges	49 560	71 153
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	43 634	44 326
Dotations aux dépréciations et provisions	534	432
Reports en fonds dédiés		
Total	**1 520 263**	**2 205 991**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**239 325**	**62 484**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 077	4 061
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**4 077**	**4 061**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**4 077**	**4 061**
RESULTAT COURANT (I + II)	**243 403**	**66 545**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	39 484	68 668
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**39 484**	**68 668**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	117 793	87 218
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	**117 793**	**87 218**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**-78 309**	**-18 550**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**165 093**	**47 995**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	3 600	3 600
Bénévolat	85 368	74 443
Total	88 968	78 043
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	3 600	3 600
Personnel bénévole	85 368	74 443
Total	88 968	78 043

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
OCCE DU DOUBS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	**Exercice précédent**	
Total du bilan :	1 104 323,72 €	857 067,29 €	
Résultat de l'exercice :	165 093,34 €	47 995,14 €	
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	372	380	
dont coopératives et foyers agrégés :	338	307	
dont coopératives et foyers non agrégés :	34	73	
Nombre de coopérateurs :	31 257	31 251	
Heures de bénévolat du siège départemental	150	94	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 954	2 613	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	1	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (***a***)	85 368 €	74 443 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association
Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs
Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation
Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	165 093,34	dont	10 327,62	pour le siège départemental
		dont	154 765,72	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	286,39	dont	0,00	pour le siège départemental
		dont	286,39	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			14	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	23 019,26	dont	18 680,00	pour le siège départemental
		dont	4 339,26	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			18	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	1 098 537,50	dont	82 786,37	pour le siège départemental
		dont	1 015 751,13	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 005,18	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	43 634,38	dont	0,00	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	43 634,38	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			129,10	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 803 149,57	dont	168 345,63	pour le siège départemental
		dont	1 691 066,54	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 003,16	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 638 056,23	dont	158 018,01	pour le siège départemental
		dont	1 536 300,82	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 545,27	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			457,89	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	**Exercice clos**	**Exercice précédent**
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0.5	0,5
Total	**1,0**	**1,5**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	**Exercice clos**	**Exercice précédent**
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	11	0
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	3%	0%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	276	248
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	12	10
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	204	172
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	1
Participants aux séances de formation (estimation)	6	1

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU DOUBS

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	542	542			Fonds propres (avant affectation)	47 165	41 811
Terrains					Résultat du siege de l'association	10 328	5 353
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	1 441	1 441			Total	**57 492**	**47 165**
Autres immobilisations corporelles	2 393	2 393			***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15		Provisions pour charges	4 115	3 580
Total	**4 391**	**4 376**	**15**		Total	**4 115**	**3 580**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 387		1 387	1 338	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		500
Coopératives et usagers divers	472		472	289	Fournisseurs	3 960	4 010
Comptes courants OCCE	2 581		2 581	1 295	Dettes fiscales et sociales	4 039	3 438
Autres créances				2 130	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	82 786		82 786	58 196	Autres dettes	18 680	5 628
Charges constatées d'avance	1 045		1 045	1 073	Produits constatés d'avance		
Total	**88 271**		**88 271**	**64 321**	Total	**26 679**	**13 576**
TOTAL	**92 662**	**4 376**	**88 286**	**64 321**	**TOTAL**	**88 286**	**64 321**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU DOUBS

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	59 191	53 147
Ventes de produits	7 105	6 829
Prestations de service et animations	8 593	8 742
Subventions d'exploitation	77 073	23 131
Dons et Mécénat		
Contributions financières	13 220	12 918
Autres produits	641	3 404
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	**165 822**	**108 170**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	5 328	5 896
Variation des stocks de fournitures à céder	-49	-676
Autres achats et charges externes	20 300	24 733
Aides financières	80 047	23 561
Impôts et taxes	542	588
Salaires	12 398	12 056
Charges sociales	3 593	3 492
Cotisations reversées	35 320	34 889
Autres charges	5	29
Dotations aux amortissements		407
Dotations aux dépréciations et provisions	534	432
Reports en fonds dédiés		
Total	**158 018**	**105 407**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**7 804**	**2 762**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	2 436	2 741
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**2 436**	**2 741**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**2 436**	**2 741**
RESULTAT COURANT (I + II)	**10 241**	**5 503**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	87	
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**87**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		150
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		**150**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**87**	**-150**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**10 328**	**5 353**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	3 600	3 600
Bénévolat	4 125	2 585
Total	7 725	6 185
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	3 600	3 600
Personnel bénévole	4 125	2 585
Total	7 725	6 185

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 10 327,62 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	541,50			541,50
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	1 441,20			1 441,20
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 064,55		671,14	2 393,41
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	**5 047,25**		**671,14**	**4 376,11**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Ordinateur HP (mise au rebut) 671,14

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	541,50			541,50
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%	1 441,20			1 441,20
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	3 064,55		671,14	2 393,41
Mobilier de bureau	20%				
	Total	**5 047,25**		**671,14**	**4 376,11**

2. Immobilisations financières

Part sociale A crédit Mutuel **15,00**

3. Stocks

Cahier de comptabilité générale	40,00
Agendas maternelle magnétique	425,00
Agendas maternelle complet	288,00
Agendas cycle 2	98,60
Agendas cycle 3	325,20
Livrets du maitre	210,00
	1386,80

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	272,00		272,00
Usagers autres	200,00		200,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	**472,00**		**472,00**

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	**2580,76**

6. Autres créances
Néant

7. Trésorerie

Crédit Mutuel Enseignant	65 323,59
Crédit Coopératif	15,03
Banque Postale	14 368,93
Intérêts acquis Livrets et comptes à terme	3 031,37
Caisse	47,45
	82 786,37

8. Charges constatées d'avance

Leasing copieur (2/3)	145,27
Abonnement A et E (4/12)	900,00
	1045,27

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres
Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés
Néant

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 580,48	534,48		4 114,96
Provisions pour charges	**3 580,48**	**534,48**		**4 114,96**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	**3 580,48**	**534,48**		**4 114,96**

Dotations / reprises d'exploitation	534,48
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**534,48**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet
Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt						
Découvert bancaire						
JPA 25	500,00	500,00	0			
Total	**500,00**	**500,00**	**0**			

5. Fournisseurs
Audit France, facture non parvenue **3960,00**

6. Dettes fiscales et sociales

Rémunération due	772,79
Congés payés	1 498,49
Urssaf	374,00
Retraite complémentaire	217,53
Prévoyance	19,88
Charges sociales sur CP	423,62
Prélèvement à la source	18,00
Uniformation	180,47
Impôts à verser sur produits financiers	534,17
	4 038,95

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)
Néant

8. Autres dettes

Ecole maternelle Dolto Bavans – Projet ERASMUS	2944,00
Ecole Jean Macé Besançon – Projet ERASMUS	15736,00
	18 680,00

9. Produits constatés d'avance
Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	31 257	31 251
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,67 €	0,59 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**56 262,60**	**53 126,70**
Cotisations versées à la Fédération	35 320,41	34 688,61
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**35 320,41**	**34 688,61**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	39 064,00	18 913,70
Subventions communes	4 265,10	4 216,93
Subventions Erasmus	33 744,00	
Total	**77 073,10**	**23 130,63**
Dont versées aux coopératives	77 073,10	23 130,63

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	10 394,30
- CAC	2 130,00
- Logiciel EBP	300,00
- Frais de déplacement	380,40
- Frais Crédit Coopératif	15,00
	13 219,70

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	250,00
Subventions reversées aux coops	77 073,10
Prise en charges de dépenses pour les coopératives	2 724,00
	80 047,10

5. Produits exceptionnels

Produits de fermeture de compte de coop	21,73
Produits sur exercices antérieurs	65,00
	86,73

6. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :
Photocopieur (216 € x 15 T) **3 240,00**

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques
Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Besançon, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 8 rue des Vieilles Perrières à Besançon (environ 60 m²) pour une valeur estimée de 3600 €.

b) Bénévolat
Le bénévolat du siège départemental représente environ 150 heures de travail valorisées à 4125 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Crédit Mutuel Enseignant :
Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés a été mise en place avec au Crédit Mutuel Enseignant suivant la convention du 13/07/2005 approuvé par l'Assemblée générale de mai 2006.
La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture d'un compte « miroir » (n° 20102101) centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements sous la forme d'un livret Bleu (n° 20102115) et d'un livret « partenaire OBNL » (n°20102116). Ces derniers génèrent au 31/12/n et 31/08/n+1 des produits financiers.
Des parts sociales Crédit Mutuel d'une valeur nominale de 50 000 € ont été souscrites le 12/09/2018.
Cinq comptes à terme ont été souscrits le 12/09/2018 :
3 comptes à terme le 12/09/2023 d'une valeur nominale de 30 000 € chacun
2 comptes à terme le 12/09/2025 d'une valeur nominale de 30 000 € chacun
Ces comptes ne figurent pas dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	197	200
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	615 242,62	545 606.78
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 436,43	2 740.97
Montant des impôts dus par l'AD	534,17	697,042
Montant des intérêts acquis nets après impôts	**1 902,26**	**2 043.93**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%